

## RR LE NOTAIRE

Le recours à un Notaire est nécessaire pour de nombreux actes (contrat de mariage, succession, gestion de patrimoine et donation...).

Il a le monopole des formalités concernant la propriété foncière.

Il est également compétent en droit des Sociétés, pour les fonds de Commerce et tout ce qui concerne l'activité économique.

## L'HUISSIER

L'Huissier est celui qui porte à la connaissance de toute personne les actes de procédure. Il participe au recouvrement des créances sur le mode amiable ou judiciaire. L'huissier dresse des constats pour décrire une situation afin de constituer une preuve.



Accueil du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
(fermé les mercredis jusqu'au 14 mars 2020)



### POINT D'ACCÈS AU DROIT

 9 place de la République - 90020 BELFORT

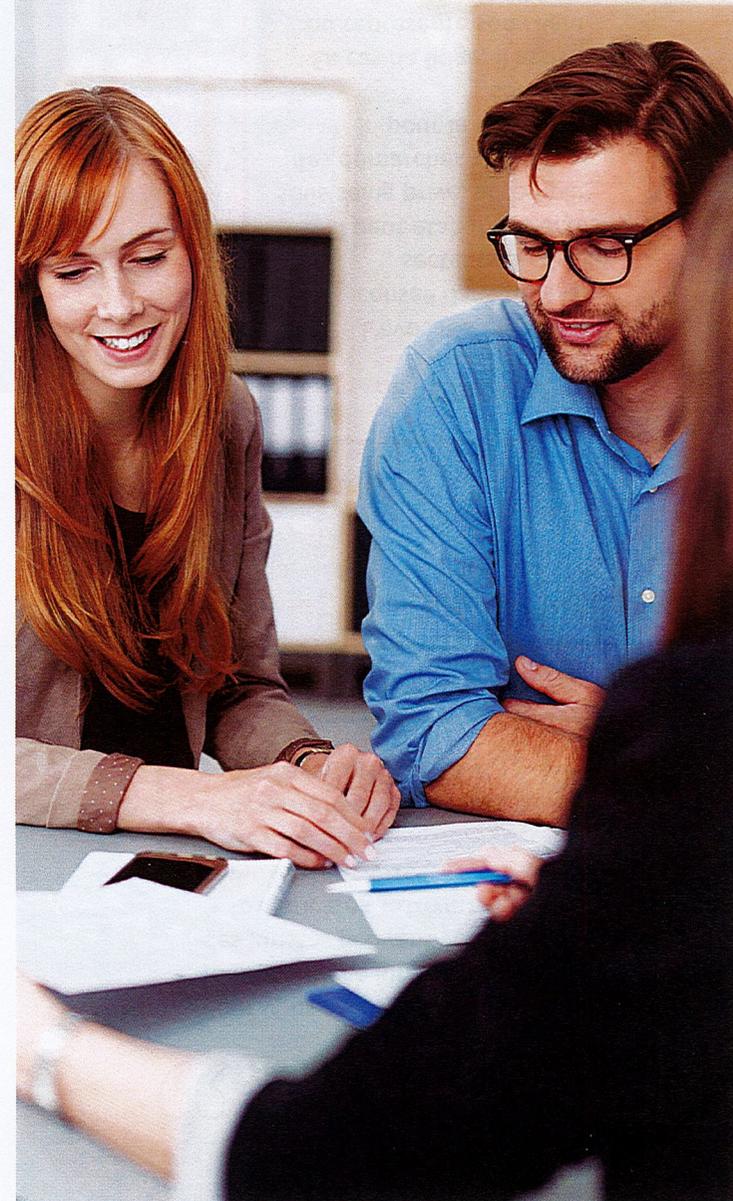
 03 84 58 53 32  [cdad90@gmail.com](mailto:cdad90@gmail.com)

 [www.cdad90.fr](http://www.cdad90.fr)



## POINT D'ACCÈS AU DROIT

par le Conseil Départemental de l'Accès au Droit





## QU'EST-CE QUE LE CDAD?

Le CDAD, Conseil Départemental de l'Accès au Droit est un groupement d'intérêt public. Ce dispositif a été mis en place par la Loi du 10 juillet 1991 réformée par la Loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits.

Le CDAD90 a été créé le 26 novembre 2009.

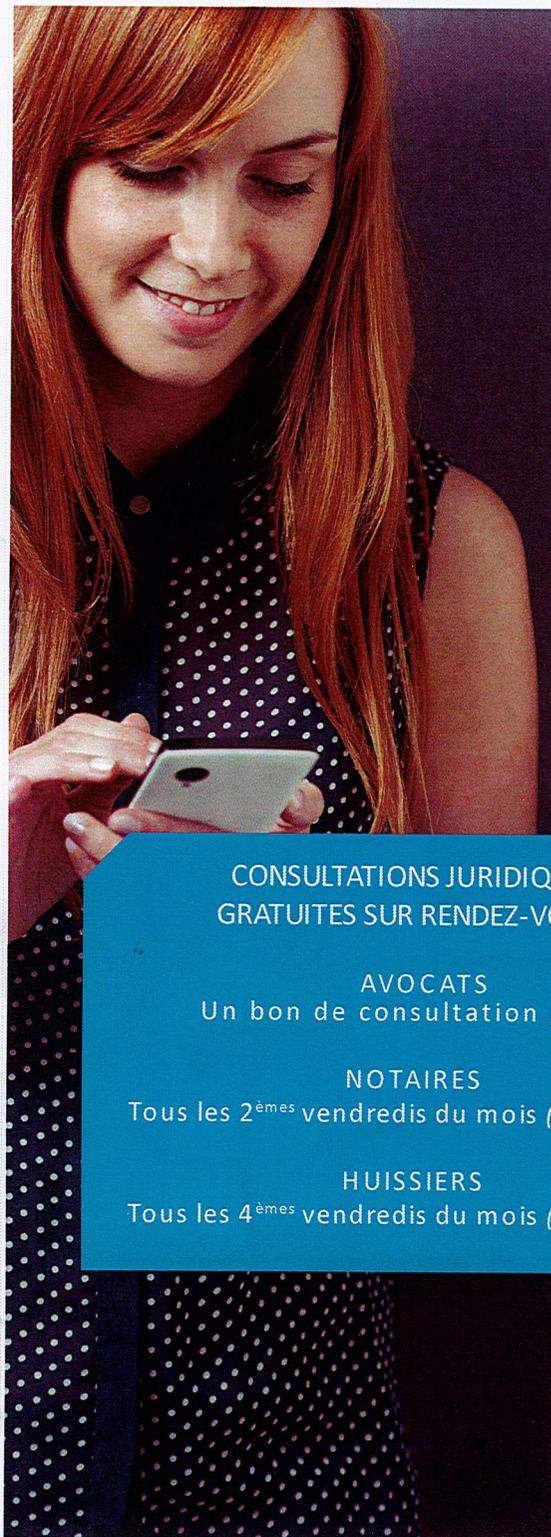
## QU'EST-CE QUE L'ACCÈS AU DROIT?

La mission essentielle du CDAD est de permettre à l'ensemble des citoyens de connaître leurs droits et leurs obligations et de bénéficier des moyens de les faire valoir grâce à l'intervention de professionnels du droit ou de personnes qualifiées.

Son rôle principal est d'accueillir et d'orienter les justiciables, selon la nature du problème juridique les concernant.

## Le CDAD propose des consultations juridiques gratuites

Des permanences sont tenues au sein du CDAD par des professionnels. Celles-ci sont gratuites et chaque rendez-vous est pris en fonction de l'affaire à raison d'une consultation par an et par problème juridique.



### CONSULTATIONS JURIDIQUES GRATUITES SUR RENDEZ-VOUS :

AVOCATS  
Un bon de consultation gratuit

NOTAIRES  
Tous les 2<sup>èmes</sup> vendredis du mois (*après-midi*)

HUISSIERS  
Tous les 4<sup>èmes</sup> vendredis du mois (*après-midi*)

## FRANCE VICTIMES 90

Pour vous renseigner sur tout problème juridique, des juristes peuvent vous :

- fournir des informations,
- aider dans vos démarches,
- orienter vers d'autres professionnels.

... Quand s'y diriger ?

## L'AVOCAT

L'avocat a un rôle de conseil dans tous les secteurs du droit. Il peut établir des actes sous seing privé, accomplir des démarches au nom et pour le compte de son client. En cas de litige, il assiste ou représente son client dans les procédures amiables ou judiciaires.